

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS N°37/2019

Demande de crédit d'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Derrière la Ville – DLV6

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée du préavis susmentionné est composée de :

M. Salvatore Mercuri, 1^{er} membre et rapporteur ;
Mme Vaney Caroline, membre ;
M. Bonzon André, membre ;
M. Joyet Emile, membre ;
M. Zimmermann Pierre Yves, membre ;

La commission s'est réunie le lundi 20 mai en présence de Mme Dieperink Jacqueline municipale et M. Louis Savary syndic.

Le président du conseil M. Hauert Stéphane était également présent.

Le préavis a été finalisé par échanges de courriels.

INTRODUCTION

A la suite d'une brève introduction, les deux municipaux présents ont répondu à toutes les questions et ont donné toutes les explications techniques désirées.

Les locaux actuellement utilisés par l'Établissement scolaire de la Chamberonne, à Cheseaux et dans les villages de Bournens, BousSENS et Sullens, sont saturés.

Une augmentation importante du nombre d'élèves est attendue lors de l'ouverture des nouveaux quartiers dont les plans partiels d'affectation sont en vigueur depuis 2018 (Pâquis, Grand-Pré). L'arrivée de nouveaux habitants est prévue à partir de 2021 et devrait se poursuivre jusqu'en 2025.

Face à ces perspectives, une étude des besoins a été faite en collaboration entre la direction de l'établissement, la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) et la Municipalité. Cette dernière a abouti à la solution de construire dans un premier temps un nouveau bâtiment scolaire dédié aux classes de 5-8P, avec une salle de gymnastique, une bibliothèque et un réfectoire, implanté sur la parcelle communale n°4 située à proximité immédiate du site scolaire Derrière-la-Ville, à la jonction de la route de Morrens et du chemin de Derrière-La-Ville.

Une étude de faisabilité faite par le bureau mandaté par la Commune montre clairement que cette parcelle peut y accueillir le programme.

MONTANT DU CREDIT D'ETUDE

Le crédit d'étude faisant l'objet du présent préavis comprend les honoraires du BAMO pour l'étude de faisabilité et l'appel d'offres aux mandataires, l'organisation et le suivi du projet et l'élaboration du descriptif technique du bâtiment en collaboration avec la Municipalité et les utilisateurs (groupe de travail), ainsi que les honoraires de l'architecte et des ingénieurs choisis sur la base des offres retenues.

Les montants sont détaillés comme suit :

| Libellés | Montants CHF |
|---|-------------------|
| - Honoraires BAMO (étude faisabilité et appel d'offres mandataires) | 24'000,00 |
| - Honoraires BAMO (suivi projet + appel d'offres entreprise totale) | 45'000,00 |
| - Honoraires d'architecte | 149'000,00 |
| - Honoraires des ingénieurs, civil + installations techniques CVSE | 82'000,00 |
| - Honoraires spécialiste sécurité incendie | 9'000,00 |
| - Sous-total | 309'000,00 |
| - Frais de reproduction, environ 3% des honoraires | 9'200,00 |
| - Frais de dossier permis de construire, géomètre | 15'000,00 |
| - Frais divers pour sondages géotechniques | 10'000,00 |
| - Rapport géotechnicien | 7'000,00 |
| - Sous-total | 350'200,00 |
| - Provision pour imprévus, environ 10% | 35'000,00 |
| | |
| Total HT | 385'200,00 |
| TVA 7.7% | 29'660,00 |
| Total TTC arrondi | 415'000,00 |

CONCLUSION

Nous nous sommes fortement interrogés sur l'emplacement du nouveau collège notamment à cause de la proximité de l'antenne de téléphonie et rendons attentifs que celle-ci peut passer sur le réseau 5G sans demande d'autorisation préalable de la part de l'opérateur.

Toutefois un rapport technique de l'office fédéral de l'environnement est en cours et demandé par le conseil d'Etat.

Dans l'attente de ce rapport les dossiers relatifs aux antennes sont gelés.

De plus concernant la sécurité des enfants lors du passage de la voie ferrée pour se rendre à l'école, nous encourageons la Municipalité de demander à la direction de l'aménagement du réseau des TL d'envisager la réalisation d'un passage sous voies.

Afin de ne pas retarder le projet la commission propose à l'unanimité, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis, soit :

-D'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris l'obtention du permis de construire pour la réalisation du bâtiment scolaire DLV6.

-D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 415'000.00 pour financer les études relatives au bâtiment concerné.

-D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.

D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2020, ceci sous réserve de l'inclusion dans le crédit qui sera demandé pour la construction du bâtiment concerné.

-De décharger la commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 4 juin 2019

La Commission :

M. Salvatore Mercuri, 1^{er} membre et rapporteur ;

Mme Vaney Caroline, membre ;

M. Bonzon André, membre ;

M. Joyet Emile, membre ;

M. Zimmermann Pierre Yves, membre ;

